

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MERCREDI 11 DECEMBRE 2024**  
**A 18 HEURES**  
**A LA MAIRIE DE BESSEGES**  
**“ Salle du Conseil Municipal ”**

**Étaient présents :** MM Bernard PORTALES – Jacques MOLLE – MME Marie-Hélène MALBOS- M Gilbert BAPTISTE- MME Martine DOMERGUE – M Rodolph PELLIER – MME Christine ROUX – M Claude VIGOUROUX- MME Marie-Cécile VAUSSENAT –MME Anne-Marie BENAVENT – M René SANSONETTI – MME Sylvie PESENTI – M Serge GRANGEON – M Luc VAN DER HAEGHEN- MME Marie CARRE- M Pascal MAILLET – MME Marie-Louise RIEU- M Jean GONZALEZ

**Étaient absents excusés :** MME Catherine STECKIW – M Claude ROUX – MMES Audrey ROUDIL – Jennifer GUERIN – M Jérôme GIUNTA

**A voté par procuration :** MME Catherine STECKIW

**Secrétaire de séance :** M Jacques MOLLE

*Madame Christine ROUX, Adjointe au Maire, indique à l'Assemblée Délibérante qu'elle a une procuration de Madame Catherine STECKIW, Conseillère Municipale, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.*

**1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 25 SEPTEMBRE 2024.

**2°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTION D'EXPLOITATION – BUDGET EAU POTABLE**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les décisions modificatives proposées afin de créditer le compte relatif aux intérêts d'emprunts ainsi que celui permettant le paiement des frais de dossier résultant du nouvel emprunt contracté pour financer les travaux d'eau potable des rues Victor HUGO et FERRER.

**3°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTION D'EXPLOITATION– BUDGET ASSAINISSEMENT**

A l'unanimité de membres présents, le conseil municipal approuve les décisions modificatives proposées afin de permettre le paiement des frais de dossier résultant du nouvel emprunt contracté pour financer les travaux d'eau potable des rues Victor HUGO et FERRER.

#### **4°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET VACANCEZE**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les décisions modificatives proposées afin de créditer certains comptes d'imputation qui sont en dépassement de crédits.

#### **5°) AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE PAYER LES HEURES SUPPLEMENTAIRES NON PRISES A UN AGENT PLACE EN RETRAITE POUR INVALIDITE – LEVEE DE LA PRESCRIPTION**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la levée de la règle de la prescription sur la règle des congés non pris pour raison de maladie, qui s'applique par analogie aux heures supplémentaires, et autorise Monsieur le Maire à payer 137 heures supplémentaires effectuées et non récupérées à un agent désormais en retraite pour invalidité.

#### **6°) APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT du 14 novembre 2024, ainsi que le montant de l'attribution de compensation 2024 qui est fixée à la somme de 318 506,00€, pour la commune de BESSEGES.

#### **7°) INSTAURATION DE L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT POUR LA FILIERE POLICE**

A l'unanimité de membres présents, le conseil municipal décide :

- de l'instauration d'une indemnité spéciale de fonction et d'engagement au profit des agents de la Police Municipale,

- de fixer les taux plafonds pour la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à :

- 33% pour le cadre d'emplois des directeurs de police municipale,
- 32% pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
- 30% pour le cadre d'emplois des agents de police municipale,
- 30% pour le cadre d'emplois des gardes champêtres.

- de fixer les montants plafonds annuels pour la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à :

- 9 500,00€ pour le cadre d'emplois des directeurs de police municipale,
- 7 000,00€ pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
- 5 000,00€ pour le cadre d'emplois des agents de police municipale,
- 5 000,00€ pour le cadre d'emplois des gardes champêtres,

- de fixer les critères suivants pour son attribution :

- Tâches d'encadrement
- Responsabilités particulières
- Technicité du poste
- Investissement personnel de l'agent et sa disponibilité
- Capacité d'adaptation à d'autres postes ou missions.

**8°) DEMANDE DE SUBVENTION : ETOILE DE BESSEGES 2025**

A l'unanimité de membres présents, le conseil municipal décide d'allouer à l'association « Union Cycliste Bessègeoise » une subvention d'un montant de 22 000,00€ pour l'organisation de l'Etoile de BESSEGES, Edition 2025.

**9°) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC – PLACE DE LA REVOLUTION – SAS SOVADIS/CARREFOUR MARKET**

A l'unanimité de membres présents, le conseil municipal décide du renouvellement du contrat d'occupation privative du domaine public relatif au parking de la Place de la Révolution, au profit de la société SOVADIS/CARREFOUR MARKET, pour une nouvelle période triennale débutant le 14 janvier 2025 pour s'achever le 13 janvier 2028, décide du maintien de la possibilité de renouvellement de ce contrat d'occupation privative à l'issue de cette période triennale pour une période supplémentaire de 3 ans par accord exprès des parties, et fixe le montant de la redevance annuelle à 5 283,00€.

**10°) RENOUVELLEMENT BAIL DE LOCATION – MADAME MARIE-CLAUDE PILOT**

A l'unanimité de membres présents, le conseil municipal décide de renouveler le bail de location avec Madame Marie-Claude PILOT pour l'appartement de l'école du Petit Villard, pour une durée de 6 années supplémentaires, et fixe le montant de loyer mensuel à 291,24€, payable à terme échu.

**11°) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE DE LOCAUX COMMUNAUX SIS AVENUE PROSPER DELFAU**

A l'unanimité de membres présents, le conseil municipal décide de la mise à disposition, au profit de la société « Motoculture de la Cèze » représentée par Monsieur Antoine SANTIAGO, des locaux communaux sis Avenue Prosper DELFAU, à compter du 1<sup>er</sup> février 2025, consent cette mise à disposition à titre précaire et révocable pour une durée d'un an avec un éventuel renouvellement d'année en année par tacite reconduction, et fixe le montant de location à 150,00€ mensuel, payable à terme échu.

**12°) EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2025**

A l'unanimité des Membres Présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2025 au taux le plus élevé possible, dans le cadre de l'extension de la maison de santé pluridisciplinaire.

**13°) EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE**

A l'unanimité des Membres Présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Occitanie au taux le plus élevé possible, dans le cadre de l'extension de la maison de santé pluridisciplinaire.

**14°) EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD**

A l'unanimité des Membres Présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Gard au taux le plus élevé possible, dans le cadre de l'extension de la maison de santé pluridisciplinaire.

**15°) EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) OCCITANIE**

A l'unanimité des Membres Présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé Occitanie au taux le plus élevé possible, dans le cadre de l'extension de la maison de santé pluridisciplinaire.

**16°) EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – ADOPTION DE LA POSITION DE LA COLLECTIVITE AFIN D'ANTICIPER LA FIN DU TRAITE D'AFFERMAGE AU 31 DECEMBRE 2025**

A l'unanimité des Membres Présents (4 abstentions : Marie CARRE, Pascal MAILLET, Marie-Louise RIEU, Jean GONZALEZ), le conseil municipal décide de retenir la première proposition, à savoir prolonger d'un an la durée du traité d'affermage actuel avec une date d'échéance reportée au 31 décembre 2026. Les membres du groupe « Ensemble pour BESSEGES » expliquent leur abstention par le fait de ne pas avoir pu travailler en amont sur ce dossier, par manque d'éléments suffisants qui auraient pu leur permettre d'avoir un avis éclairé.

**17°) EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ASSAINISSEMENT (RESEAUX) – ADOPTION DE LA POSITION DE LA COLLECTIVITE AFIN D'ANTICIPER LA FIN DU TRAITE D'AFFERMAGE AU 31 DECEMBRE 2025**

A l'unanimité des Membres Présents (4 abstentions : Marie CARRE, Pascal MAILLET, Marie-Louise RIEU, Jean GONZALEZ), le conseil municipal décide de retenir la première proposition, à savoir prolonger d'un an la durée du traité d'affermage actuel avec une date d'échéance reportée au 31 décembre 2026. Les membres du groupe « Ensemble pour BESSEGES » expliquent leur abstention par le fait de ne pas avoir pu travailler en amont sur ce dossier, par manque d'éléments suffisants qui auraient pu leur permettre d'avoir un avis éclairé.

**18°) MISE AUX NORMES DES PISTES DFCI – LANCEMENT DES TRAVAUX ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

A l'unanimité des Membres Présents, le conseil municipal valide la conduite des travaux de mise aux normes et d'entretien des équipements DFCI et s'engage à prendre en charge la part d'autofinancement correspondante par le biais de l'attribution de compensation qui sera lissée sur les deux exercices N+1 et N+2 suivant l'achèvement des travaux.

**19°) FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRE-VALEUR POUR LA REDEVANCE SUR LA « PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE »**

A l'unanimité des Membres Présents, le conseil municipal décide de fixer le montant 2025 de la contre-valeur pour la redevance « Performance des réseaux d'eau potable » à 0,0103€/m3.

**20°) FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRE-VALEUR POUR LA REDEVANCE SUR LA « PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

A l'unanimité des Membres Présents, le conseil municipal décide de fixer le montant 2025 de la contre-valeur pour la redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif» à 0,0093€/m3.

**21°) CALCUL DU CREDIT GLOBAL A INSCRIRE AU BUDGET 2025**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'adopter le principe du versement des différentes primes et indemnités au profit des agents concernés et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025.

**22°) AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AU TRAITEMENT DES AVIS DE MISE EN FOURRIERE AVEC L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS (ANTAI)**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au traitement des avis de mise en fourrière avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

**23°) INFORMATIONS – DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE LA DELIBERATION DU 27 MAI 2020 ET DE LA DELIBERATION N°2023-01-45 DU 12 AVRIL 2023**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions municipales suivantes :

**DECISION N°2024/05** : Fongibilité des crédits -M57 : Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre

BUDGET	SECTION	SENS	CHAPITRE/OPERATION	ARTICLE	MONTANT
71000	INVESTISSEMENT	DEPENSE	9005	2188	- 1 000,00€
71000	INVESTISSEMENT	DEPENSE	9025	2188	+ 1 000,00€

**DECISION N°2024/06** : Réalisation d'une ligne de trésorerie de 150 000 euros à la caisse d'Epargne Languedoc Roussillon

**DECISION N°2024/07** : Fongibilité des crédits -M57 : Décision budgétaire modificative portant virement de crédit à l'intérieur d'un même chapitre

BUDGET	SECTION	SENS	CHAPITRE/OPERATION	ARTICLE	MONTANT
71000	INVESTISSEMENT	DEPENSE	040	2131	- 19 600,00€
71000	INVESTISSEMENT	DEPENSE	040	212	+ 19 600,00€

**DECISION N°2024/08** : Désignation d'un cabinet d'architectes pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Bessèges

## **24°) QUESTIONS DIVERSES**

### **1) REOUVERTURE DE LA LIGNE SNCF ALES BESSEGES :**

Le groupe « Ensemble pour BESSEGES » rappelle ici que, suite à sa demande, le conseil municipal avait validé à l'unanimité une motion de soutien pour la ligne.

*Pour rappel, le 22 février dernier, avait eu lieu à Alès, une réunion du comité de pilotage pour la réouverture sur de la ligne SNCF Alès – Besseges.*

*Tous les acteurs essentiels du projet étaient à l'époque autour de la table :*

*M. Le sous-préfet en tant que représentant de l'Etat, SNCF voyageurs, président et élus de la communauté de communes de Cèze-Cévennes, des représentants de l'agglomération d'Alès, deux conseillers départementaux, un conseiller régional, l'association des usagers, les services de la région et les services de l'Etat.*

*Cette réunion constructive avait permis de confirmer la pertinence de la réouverture pour les populations mais aussi pour les scolaires, avec la création de la halte, Lycée d'Alès, officialisée par l'Agglomération d'Alès.*

*Lors de cette réunion, la région avait confirmé son engagement et son souhait que cette ligne fasse l'objet d'expérimentation. Avec comme objectif, la simplification des procédures et donc la réduction des délais. Cette demande avait été enregistrée par M. Le sous-préfet, qui s'était alors engagé à ce que les services de l'Etat ouvrent au maximum les possibilités en ce sens. M le sous-préfet devait rendre compte de l'état des avancées aux élus, en affirmant son total engagement.*

Plusieurs mois après, soucieux du désenclavement local, les élus de notre groupe relaient la question des habitants : M. le Maire pouvez-vous nous dire, précisément, les réponses que vous avez reçues de M. Le sous-préfet ?

Au cas où vous n'auriez pas reçu de réponse, nous vous demanderions de bien vouloir questionner M. le sous-préfet à ce sujet.

Monsieur Bernard PORTALES explique que, depuis fin 2023, la Région détient la compétence « effective » du réseau, et, notamment de la ligne Alès/Bessèges. Désormais, une étude environnementale est en cours de réalisation ; elle peut durer jusqu'à 2 ans. Ce n'est que fin 2025 que les parties auront ou non la certitude que la ligne pourra vraiment rouvrir. Sachant que la date prévue de réouverture est toujours fixée à 2028.

Monsieur le Maire rappelle l'engagement d'Alès Agglomération de réaliser la plate-forme au niveau du lycée Jean-Baptiste DUMAS. Cependant, il évoque les futures échéances électorales de 2026 avec l'éventualité de changement de philosophie politique en cas d'alternance à la tête de l'exécutif régional.

Monsieur Jean GONZALEZ, cite pour le groupe « Ensemble pour BESSEGES » une déclaration de Madame la Présidente de la Région OCCITANIE, parue dans Midi Libre de ce jour, « assurant son ambition de soutenir les petites lignes TER du quotidien, après les réouvertures en rive droit du Rhône, de l'Aubrac ou, bientôt, entre Alès et Bessèges ».

Monsieur le Maire précise néanmoins qu'il s'agit du seul avis de la Région et que d'autres partenaires institutionnels sont présents dans ce dossier.

## **2) DEMANDE RESTEE SANS REPONSE CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UN NUMERO DE VOIRIE :**

Le groupe « Ensemble pour BESSEGES » revient sur une question écrite évoquée lors du conseil municipal du 11 décembre 2024.

Ci-dessous extrait du Compte rendu du conseil municipal de décembre 2023 :

*« Le Groupe « Ensemble pour BESSEGES » relaie la demande suivante de Monsieur et Madame Jack et Francine D'AMICO :*

*« Nous avons été interpellés par M et Mme Jack et Francine D'AMICO à propos d'une demande d'attribution de numéro de rue effectuée verbalement en octobre 2022. Une nouvelle demande a été faite en mairie en mars 2023 et un rappel en juillet 2023.*

*Ces éléments étant verbaux, nous avons demandé à Mr et Mme D'AMICO de nous fournir les éléments justificatifs de leur demande.*

*Ils nous ont transmis la copie d'un courrier en RAR, dont la pièce jointe est la suivante :*

*« Madame MALBOS,*

*Voici plus de dix mois que mon époux, Monsieur Jack D'AMICO a demandé à vos services de nous attribuer un numéro de maison.*

*En effet, si l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales laisse aux maires le choix de l'opportunité d'engager une procédure de numérotation pour les habitations, il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit d'une commune de plus de deux mille habitants, où le décret N°94-1112 du 19 décembre 1994 est d'application. Mais vous devez savoir tout cela mieux que moi.*

*Je ne comprends donc pas pourquoi, après dix mois d'attente, plusieurs passages et coups de fil en mairie, nous n'avons toujours pas de numéro. Cette situation est très gênante car les touristes venant chez nous ne nous trouvent pas sur leur GPS, les livreurs non plus, sans parler des facteurs qui ne nous connaissent pas personnellement.*

*Je vous prie de bien vouloir diligenter ce dossier et dans cette attente, vous prie d'agréer, Madame MALBOS, l'expression de nos sentiments distingués.*

*Francine et Jack D'AMICO- DERIDDER ».*

*Ce courrier a été envoyé à Mlle MALBOS, Adjointe en charge de l'urbanisme, le 13 septembre 2023. A ce jour, aucune réponse n'a été donnée. En désespoir de cause, M et Mme D'AMICO nous ont sollicités, en tant qu'élus pour poser la question.*

*Nous demandons donc par écrit, à ce conseil, qu'une réponse soit donnée à ces bességeois. Leur demande paraissant simple, justifiée, motivée et légitime.*

*Monsieur Jean GONZALEZ explique sa démarche consistant à « relayer » les demandes des administrés de la commune, et ce d'autant plus lorsque celles-ci n'ont pas fait l'objet d'une réponse de la part de la Municipalité.*

*Madame Marie- Hélène MALBOS, 2ème Adjointe au Maire, en charge de l'Urbanisme, prend la parole et explique qu'un arrêté de mise à jour des numérotages des voies communales est en cours et qu'il concerne notamment la demande des requérants. »*

Aucune avancée n'a eu lieu depuis la demande initiale en 2022 et depuis le conseil de décembre 2023. Et nous sommes en décembre 2024. Cette inaction a occasionné récemment l'obligation de guider physiquement les sapeurs-pompiers.

Il s'agit donc de la part du groupe d'opposition d'un constat plus que d'une question et d'une demande d'action immédiate !

Monsieur Bernard PORTALES évoque des difficultés techniques ayant causé des retards et donne la parole à Madame Marie-Hélène MALBOS, Adjointe en charge de l'urbanisme.

Madame Marie-Hélène MALBOS précise que les intéressés ont sans doute un numéro de rue attribué car les derniers numéros délivrés ont été transmis aux autorités compétentes.

Monsieur Jean GONZALEZ insiste sur le fait que les intéressés n'auraient malgré tout toujours pas de numéro d'attribué.

Monsieur Bernard PORTALES confirme que les démarches ont toutes été accomplies et évoque une possibilité de retard dans l'intégration de ces nouveaux numéros dans les GPS et autres routeurs.

Madame Marie-Hélène MALBOS s'engage pour sa part à se renseigner auprès du service Urbanisme et n'exclut pas un éventuel dysfonctionnement.

### **3) NOUVELLE DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE REUNION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE VACANCEZE :**

Le groupe « Ensemble pour BESSEGES » lit un extrait du compte-rendu du dernier conseil municipal concernant VACANCEZE :

*« Le groupe « Ensemble pour BESSEGES » regrette que, depuis le grave problème de santé de Monsieur Claude ROUX, le conseil d'exploitation de VACANCEZE n'ait pas été réuni, ni qu'aucun renseignement n'ait été donné sur le fonctionnement de la structure.*

*Monsieur le Maire confirme l'absence de réunion du conseil d'exploitation de VACANCEZE depuis bientôt un an, et précise que les seules actions qui ont été menées depuis se limitent à de simples actes de gestion courante.*

*Monsieur Jean GONZALEZ déplore malgré tout le déficit d'information autour du fonctionnement de la structure.*

*Monsieur le Maire explique qu'aucune opération d'investissement ne sera réalisée d'ici la fin de l'exercice budgétaire et évoque l'une des priorités pour l'exécutif qui sera à la tête de la Municipalité en 2026 : réaliser de gros travaux sur le centre (à hauteur de 1,5 million d'euros).*

*Monsieur le Maire reconnaît que si des investissements venaient à terme à être réalisés, la structure deviendrait autrement plus attractive et qu'il conviendrait alors de revoir la politique tarifaire à appliquer.*

*Monsieur Jean GONZALEZ ajoute qu'il convient de repenser l'organisation du centre de vacances, en particulier la question de l'ouverture à l'année.*

*Monsieur le Maire précise qu'à l'heure actuelle, le fait d'assurer le service de restauration scolaire oblige à une ouverture à l'année de VACANCEZE. »*

Monsieur Jean GONZALEZ, élu au conseil d'exploitation de VACANCEZE, rappelle qu'il a demandé, lors de la précédente séance du conseil municipal, la tenue d'une réunion du conseil d'exploitation de VACANCEZE. Il réitère sa demande ce jour.

Monsieur Jean GONZALEZ évoque que, lors de ce dernier conseil municipal, Monsieur le Maire avait donné des informations sur l'établissement et confirmé l'absence de réunion depuis un an.

Il ajoute que, lors de ladite séance, Madame Christine ROUX et Monsieur Gilbert BAPTISTE, élus membres de ce comité et qui semblent en être les co-gestionnaires, avaient indiqué très clairement qu'ils allaient organiser un conseil d'exploitation. Cependant, Monsieur GONZALEZ constate que trois mois sont passés sans aucune nouvelle sur la tenue d'un hypothétique conseil d'exploitation.

Le groupe « Ensemble pour BESSEGES » réitère donc sa demande et sollicite les deux élus précités : « à quelle date comptent-ils organiser réellement cette réunion ? »

Monsieur Bernard PORTALES informe tout d'abord sur le fait que les conseils d'exploitation d'une régie du type de VACANCEZE n'ont pas d'obligation à se réunir. Cependant, il s'engage à ce qu'une séance du conseil d'exploitation de VACANCEZE, pilotée par son directeur Thierry LOBIER, ait bien lieu dans le courant du mois de janvier 2025.

Il rappelle également que le budget de VACANCEZE est un budget annexe au budget principal et souligne la nécessité de réaliser à moyen terme des gros investissements sur le bâtiment.

Monsieur le Maire annonce que l'on s'achemine vers un déficit de la structure de l'ordre de 80 000,00€ environ pour 2024. Ce déficit est en partie dû au désengagement progressif, depuis plusieurs années, de la CCAS d'EDF. Pour 2025, il informe que la CCAS d'EDF a cependant conclu un contrat de l'ordre de 14 000,00€ sans rétrocession avec la régie à autonomie financière.

Revenant sur la nécessité d'effectuer des travaux après 2026, il précise néanmoins que la réussite de VACANCEZE ne repose pas sur la seule réalisation d'un chantier de modernisation du centre, mais aussi et surtout sur la présence indispensable de personnels hyper-motivés et sur des efforts en termes de communication. Il évoque notamment l'hypothèse d'un partenariat avec des blogueurs.

#### **4) REUNION OBLIGATOIRE DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES :**

Le groupe « Ensemble pour BESSEGES » rappelle que des élections législatives anticipées ont été programmées suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Avant ces échéances électorales, le groupe « Ensemble pour BESSEGES » souligne que Mme CARRE et Mr GONZALEZ avaient été convoqués, comme trois élus de la majorité, pour une réunion obligatoire de contrôle des listes électorales.

*« Le 17 mai, nous nous sommes bien sûr rendus à cette convocation obligatoire. Les trois membres de la majorité municipale, Mme GUERIN, M VIGOUROUX et M GRANGEON étaient absents. Faute de quorum, la réunion obligatoire n'a pas pu avoir lieu. (Voir le procès-verbal en pièce jointe).*

*Nous avons redemandé une réunion après les élections et avons reçu une convocation pour le lundi 27 novembre. Nous nous y sommes bien sûr à nouveau rendus. Deux élus de la majorité sur trois étaient présents, Mme GUERIN était à nouveau absente.*

*S'il y avait dû avoir un vote avec des avis différents, il n'aurait pu se dégager de majorité. Nous avons cependant travaillé constructivement.*

*Nous avons tous constaté, dès la première analyse grossière, qu'environ cent électeurs étaient potentiellement à supprimer des listes. La secrétaire de réunion va d'ailleurs effectuer les courriers de vérification.*

*Qu'elle ne fût pas notre surprise en voyant que ce n'était que la face visible de l'iceberg !*

*Nous étions en présence d'un énorme sac postal, de la taille d'un grand sac à gravats, contenant des courriers liés aux élections, en retour postal.*

*Ceux-ci n'avaient jamais été traités, faute de réunion !*

*Comment est-ce possible ? Après discussion, il s'avère que la réponse est redoutablement simple et affligeante : ces réunions de contrôle des listes électorales sont chaque année obligatoires. Mais il n'y en a pas eu en mairie de Bessèges depuis 2019 !*

*Nous avons donc collégalement pris la décision de nous réunir plusieurs fois pour mettre la municipalité en conformité avec ce travail non effectué depuis quatre ans. »*

Le groupe « Ensemble pour BESSEGES » se dit fortement interpellé par de tels manquements institutionnels de la mairie.

La question du groupe d'opposition est la suivante : comment se fait-il qu'une réunion légale, qui a obligation de se réunir annuellement, ne se soit pas tenue en mairie de Bessèges et ce depuis 4 ans? Les quatre membres du groupe d'opposition souhaitent bien sûr des réponses.

Monsieur Bernard PORTALES prend acte des doléances des élus d'opposition et s'engage à ce que la commission de révision des listes électorales se réunisse à nouveau en début d'année prochaine.

Monsieur Jean GONZALEZ confirme la prochaine réunion de cette commission et la poursuite des travaux de mise à jour des listes électorales à cette occasion.

Monsieur Bernard PORTALES se félicite de la poursuite de ces travaux à un peu plus d'un an des prochaines échéances municipales.

**5) DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES BIENS FONCIERS, BIENS LOUES ET BÂTIMENTS INSALUBRES DE LA COMMUNE :**

Le groupe « Ensemble pour BESSEGES » avait déposé, de manière formelle, le courrier ci-dessous, en mairie, en octobre 2024.

*« Madame MALBOS, Adjointe en charge de la commission Urbanisme,  
(Copie adressée à Monsieur le Maire),*

*Objet : Demande de renseignements sur les biens fonciers, biens loués et bâtiments insalubres de la commune.*

*Nous souhaitons formuler une demande officielle concernant plusieurs aspects liés à la gestion des biens immobiliers et fonciers de notre commune.*

*En tant que représentants élus de nos concitoyens, il est de notre devoir de veiller à la transparence et à la bonne gestion des ressources publiques, y compris celles relatives aux biens fonciers et immobiliers appartenant à la commune.*

*Ainsi, nous sollicitons de votre part les renseignements suivants :*

- 1. La liste exhaustive des biens fonciers appartenant à la commune, comprenant les emplacements, les superficies, les références cadastrales et toute autre information pertinente.*
- 2. La liste des biens immobiliers actuellement loués par la commune, en précisant les baux en vigueur, les conditions de location, ainsi que les montants des loyers. Nous vous prions de bien vouloir inclure les délibérations du conseil municipal relatives à ces baux.*
- 3. La liste des bâtiments jugés insalubres sur le territoire de la commune, accompagnée d'une explication détaillée des raisons pour lesquelles ils ont été ainsi catégorisés.*
- 4. La liste des biens vendus par la commune depuis le précédent mandat.*

*Nous vous demandons également de nous communiquer les documents officiels, délibérations du conseil municipal, rapports d'expertise, ou tout autre élément justificatif nécessaire à la compréhension et à l'évaluation de ces différentes informations.*

*Nous sommes convaincus que la communication de ces données contribuera à renforcer la confiance des citoyens dans la gestion municipale et favorisera une meilleure compréhension des enjeux liés à notre patrimoine communal.*

*Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes au Maire, l'expression de nos salutations distinguées. »*

A défaut de réponse précise et complète, Monsieur GONZALEZ indique que le groupe se verrait contraint de saisir les instances administratives en vue de statuer sur les obligations légales de communication à l'égard des élus.

Monsieur Bernard PORTALES indique que la liste des logements insalubres sur la commune se résume à une petite dizaine, s'agissant de ceux officiellement déclarés comme tels. Il explique à ce propos que le point de départ à la procédure de déclaration d'insalubrité est la saisine des services municipaux par un locataire.

Concernant les autres demandes du groupe « Ensemble pour BESSEGES », Monsieur le Maire invite les élus à se rapprocher du service Urbanisme.

Madame Marie-Hélène MALBOS, Adjointe à l'urbanisme, prend la parole et précise qu'une seule employée est en charge de l'urbanisme et qu'elle a énormément de travail.

Monsieur Jean GONZALEZ insiste sur sa volonté d'obtenir un état des lieux précis des biens appartenant à la commune, des biens actuellement loués et des biens vendus par la collectivité durant ce présent mandat.

Monsieur Bernard PORTALES répond que toutes les ventes de biens communaux ont fait l'objet de délibérations en conseil municipal.

Madame Marie CARRE regrette que la collectivité ait dû payer la démolition d'un bâtiment insalubre pour un montant de 360 000,00€ et s'interroge s'il n'y avait pas possibilité d'éviter ces coûts très élevés si la commune était intervenue plus tôt d'une façon ou d'une autre.

Monsieur Bernard PORTALES explique que, dans ce cas précis, le propriétaire du bâtiment était décédé depuis 16 ans et que l'ensemble des héritiers avaient refusé la succession. Le Tribunal de Grande Instance a nommé le Service des Domaines avec comme mission la vente de ce bien. Un architecte désigné par le Tribunal Administratif a été dépêché et a fixé un montant de travaux. Puis, le Tribunal de Grande Instance a mis en demeure la mairie de réaliser à ses frais ces travaux, laquelle n'a pas eu d'autre choix que de les effectuer à sa charge.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Monsieur Jacques MOLLE  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de BESSEGES

